Tribunal de Dinant : une enfant de 8 ans tombe enceinte après son viol par son beau-père arrivé en Belgique en 2019, pour la défense « en Syrie, les filles peuvent se marier à 13 ans »

15/06/2022 à 19h31



Sordide affaire traitée par le tribunal correctionnel de Dinant, ce mercredi matin. Un jeune homme de 27 ans est poursuivi pour le viol de sa belle-fille, âgée de huit ans au moment des faits, entre janvier et mars 2021 à Doische.

[…]

L'homme a été placé sous mandat d'arrêt en septembre 2021. Ce mercredi matin, devant le tribunal correctionnel de Dinant, il a reconnu la relation sexuelle qu'il a eue avec sa belle-fille, qu'il justifie par le comportement de cette dernière et une consommation d'alcool *"C'est la première fois que je*

buvais, je n'ai pas su me contrôler", précise l'intéressé d'origine syrienne. Face au président qui l'interroge sur ce qu'il a poussé à passer à l'acte, le prévenu explique que sa belle-fille était demandeuse d'une relation sexuelle. *"**Elle a huit ans mais elle est plus âgée que cela dans sa tête**. Elle est venue sur mes genoux et m'a fait des bisous puis m'a demandé cette relation."*

Le parquet a requis dix ans ferme. **La défense a plaidé un sursis simple le plus large possible et mis en avant le parcours de vie de son client, arrivé en Belgique en 2019.** ***"Dans son pays, les jeunes filles peuvent se marier à 13 ans. À la suite des faits commis, il y a eu une prise de conscience. Il souhaite s'adapter à nos lois et vivre à la belge."*** Jugement le 13 juillet.

DH